

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE, DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DE L'ETAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE CIRCULATION DOUCE SUR LE RING DU PILEU À MASSY

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	25
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 3 février 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 28/02/2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 1 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

Délibération n° 2021-9

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Rafika REZGUI

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE, DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DE L'ÉTAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE CIRCULATION DOUCE SUR LE RING DU PILEU À MASSY

Le Bureau Communautaire,
Sur rapport de Monsieur Olivier THOMAS.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU les compétences de la Communauté Paris-Saclay et notamment la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » ;

VU le dispositif du Plan vélo départemental en vigueur ;

VU le dispositif du Plan vélo régional en vigueur ;

VU le futur dispositif d'appel à projet de l'État pour les continuités cyclables qui entrera en vigueur en 2021 ;

CONSIDÉRANT le contexte de développement du quartier intercommunal du Pileu, situé sur la commune de Massy et limitrophe avec les communes d'Igny et de Palaiseau, et notamment la mise en œuvre de différents projets d'aménagement (développements résidentiels, projets de transport, requalification urbaine) ;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte de développement, l'infrastructure d'échangeur dit du Ring du Pileu (échangeur entre la RD444, la RD188, la RD120 et les voies du quartier) située au cœur des échanges inter-quartiers devait faire l'objet d'une étude urbaine, lancée en 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de cette étude est la sécurisation des modes doux sur le Ring du Pileu ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette étude, les travaux sur des espaces publics sont organisés en deux phases : la phase expérimentale et la phase définitive ;

CONSIDÉRANT le résultat concluant de la phase expérimentale mise en place en septembre 2020 qui consiste à l'insertion sur le Ring du Pileu d'une voie réservée aux cycles ;

CONSIDÉRANT la concertation préalable ayant eu lieu du 28 septembre au 30 octobre 2020, selon les modalités inscrites dans la délibération de la CPS n°2020-197 relative aux « Objectifs et modalités de la concertation préalable » ;

CONSIDÉRANT le bilan réalisé à la suite de la concertation préalable précitée, formalisé dans la délibération de la CPS n°2020-376 ;

CONSIDÉRANT que les travaux définitifs d'aménagement du Ring du Pileu sont envisagés courant 2021 ;

Délibération n° 2021-9

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. SOLLICITE le concours financier du Département de l'Essonne, de la Région Ile-de-France et de l'Etat au taux maximal ;
2. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 3 février 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

G. de Lasteyrie

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Lucie SELLEM, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Christian LARDIERE, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur David ROS, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

Délibération n° 2021-9

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20210203 # imc 133969 - DE- 1-1
Date AR Préfecture : 10/02/2021

- Affichée / Publiée le 10/02/2021
- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.